

1-Rencontre du comité interministériel du 2 octobre 2014.

Ce comité est présidé par M. Mario Bouchard, Sous-ministre adjoint à la Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économique.

Intervention de Mme Mireille Paul, Directrice, DEEPM (selon nos notes personnelles)

Mme Paul informe le comité que le Projet de Port-Saguenay sera soumis à la réglementation fédérale via une étude d'impact selon l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Comme Port-Saguenay est une entreprise fédérale, la réglementation provinciale ne s'applique pas.

PS : La teneur de ces propos pourra être validée via le compte-rendu de cette rencontre avec M. Mario Bouchard

2-Rencontre avec les représentants du service des communications tenue au bureau du BAPE le 9 février 2015.

Étaient présents :

Arianne Phosphate; Jean-Sébastien David, Eric Arseneault, Karina Tremblay et Pierre Fortin (consultant)

MDDELCC : Andréanne Gagnon, Laurence Grandmont

BAPE : Diane Paquin, Karine Lavoie, Luc Nolet

Mme Andréanne Gagnon mentionne que le projet du Port est un projet dont le promoteur sera Port-Saguenay et que celui-ci sera soumis à la réglementation fédérale seulement.

3-Rencontre d'information tenue à Saguenay par le BAPE, le 18 février 2015.

Note : tiré de l'enregistrement audio déposé sur le site du BAPE (retiré depuis)

«..Effectivement, le projet qui a été déposé par le promoteur est un projet de mine. Donc nous c'est là-dessus que l'on concentre notre évaluation. Effectivement Nous avons étendu notre évaluation des impacts le long du tracé de la long de la route qui acheminera le concentré d'apatite. Mais c'est là où s'arrête le projet déposé par Arianne Phosphate. Le projet de port, c'est un projet différent, qui va être déposé par un promoteur différent, qui est Port-Saguenay et donc une évaluation environnementale sera conduite à ce moment-là.»

Mme Andréanne Gagnon, MDDELCC